Intra CL

Public

L'ensemble du Service d'Aides Financières Collectives d'A.S

Modalités pratiques

1 journée soit 7 heures de formation
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

1000.00

Modalités d'animation

Formateur

PROVOST Barbara

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1000.00

Réformes territoriales

MAJ : Mardi 17 novembre 2026

Contenu

CONTEXTE DE LA DEMANDE LA CAF 49

La recomposition des territoires est le fruit d'une succession de réformes qui introduisent un changement profond dans le rapport à l'institution et réorganisent le jeu partenarial dans lequel s'inscrivent traditionnellement les Caisses d'Allocations Familiales. Dans le cadre de leurs activités, les professionnels du service « aides financières collectives » sont confrontés à de nouvelles dénominations, de nouvelles logiques d'action qui viennent notamment questionner la validité des conventionnements en cours.

PROGRAMME - DEROULE ET METHODES PEDAGOGIQUES

1. La « nouvelle donne territoriale » et ses mouvements de compétences :

A partir d'un travail ludique et sur la base des connaissances des participants, il s'agira ici de maîtriser les modifications des périmètres de compétences actées par la réforme territoriale :

- L'Etat et sa fonction régalienne ; la région et le redressement économique
- Le département centré sur la solidarité (mort programmée à l'horizon 2020 ?)
- L'intercommunalité : des compétences facultatives à géométrie variable ;
- La commune : une architecture du bloc communal repensé.

1. La place singulière des intercommunalités

Pour comprendre la montée en puissance des intercommunalités et son rôle clé majeur dans les conventionnements, la formatrice proposera, à partir d'éléments réglementaires illustrés par des exemples concrets, de clarifier :

- La volonté de regroupement d'échelles : création des métropoles, rapprochement d'EPCI ; etc.
- La typologie des EPCI ;

- Le rôle des structures satellites : SEM, associations etc.

1. Les nouvelles règles pour la gestion déléguée et les relations avec les associations

- Clarifier ce qui relève de la tarification, de la commande publique, de la délégation de service public, et de la subvention ;
- Comprendre les nouvelles modalités de conventionnement dans les EPCI : les SSIEG, les différents types d'EPL etc.
- Questionner ces implications pour les professionnels de la CAF.

METHODES PEDAGOGIQUES

La formatrice adoptera un style de formation participatif fondé sur les besoins des participants en mobilisant leurs connaissances et leurs expériences de terrain. Un travail de décryptage des besoins sera proposé en début de séance de manière à ajuster le contenu formatif aux besoins des participants.

VALIDATION

Validation par une feuille d'éamargement. et une attestation de formation indivuelle

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
